

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 26 MAI 2016

*Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 20 mai 2016*

**L'an deux mille seize, le 26 mai à 20h30,**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

#### **Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

#### **Etaient présents :**

##### **Maire**

Mme PUECH

##### **Adjoint**

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

##### **Conseillers**

M. JADOT, Mme RENY, M. MAES, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, M. LIDA, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

#### **Procurations :**

Mme LECOMTE à M. VIVIEN

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MICALLEF à M. JADOT

M. MAHO à Mme RENY

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

**Secrétaire de séance :** M. LIDA David

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

**REPRESENTATION AU SEIN DU SIGEIF DES COMMUNES DE MORANGIS ET D'ORSAY**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5216-7 et L 5219-5,

**CONSIDERANT** que la commune de Morangis était, au 31 décembre 2015, représentée au sein du SIGEIF par la communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

**CONSIDERANT** que l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont », dont relève désormais la commune de Morangis, dispose des compétences qui étaient, au 31 décembre 2015, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants,

**CONSIDERANT** que, par délibération n°16.02.16-27 du 16 février 2016, cet établissement public territorial a acté sa substitution au sein du SIGEIF à la commune de Morangis pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

**CONSIDERANT** que la commune d'Orsay se trouve intégrée au sein de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »,

**CONSIDERANT** que cet établissement dispose des compétences correspondant aux compétences fusionnées des établissements d'origine et notamment de la compétence relative à la distribution publique d'électricité que détenait l'ancienne communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS),

**CONSIDERANT** que, par délibération n°2016-81 du 3 février 2016, la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » a acté sa substitution au sein du SIGEIF à la commune d'Orsay pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité,

**CONSIDERANT** que cette modification dans la composition du SIGEIF donne lieu à une délibération du Comité syndical et des membres pour qu'il en soit pris acte.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Gérard COUTÉ,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à **la majorité, 25 voix pour, 1 abstention (Mr Huet) Mr Boulland ne prend pas part au vote,**

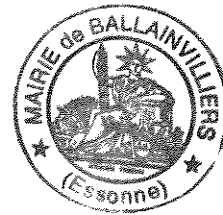
## DÉLIBÉRATION N° 16.05.34.9

Article 1<sup>er</sup> : Prend acte de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du comité du SIGEIF au titre de mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

Article 2 : Prend acte de l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune d'Orsay au sein du Comité du SIGEIF au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH